

Decision 19-DCC-221 of November 27, 2019

regarding the sole control acquisition of
Distribution de Matériaux pour les Travaux
Publics company by Frans Bonhomme group

Posted on: February 17, 2020 | Sectors :

CONSTRUCTION / BUILDING INDUSTRY

Presentation of the decision

Summary

Aux termes de la décision ci-après, l'Autorité a procédé à l'examen du rachat de DMTP par le groupe Frans Bonhomme.

Les parties sont simultanément actives sur les marchés des matériaux de construction en France.

Si l'opération ne soulève pas de problème de concurrence sur les marchés amont de l'approvisionnement auprès des fournisseurs, l'Autorité a considéré en revanche qu'il existait de sérieux risques d'atteinte à la concurrence sur plusieurs marchés locaux de la distribution de matériaux de construction. Il s'agit des zones où les points de vente de DMTP sont implantés à Onet-Le-Château (12), Quimper (29) et Amiens (80).

Dans chacune de ces zones, les professionnels du bâtiment et des travaux publics se verraient privés d'une offre alternative suffisante à l'issue de l'opération en raison de la disparition de l'un des principaux concurrents du groupe Frans Bonhomme, qui n'est pas compensée par la présence d'autres acteurs équivalents à DMTP. Afin de remédier à ces préoccupations de concurrence, le groupe Frans Bonhomme s'est engagé à céder, à un ou plusieurs opérateur(s) agréé(s) par l'Autorité, trois magasins (deux sous enseigne Point.P TP et un sous enseigne Frans Bonhomme). Ces

engagements sont de nature à garantir le maintien d'une structure concurrentielle suffisante dans les zones concernées. Ils suppriment ainsi le chevauchement d'activité des parties lié à l'opération dans les zones d'Onet-Le-Château et de Quimper. L'engagement pris dans la zone d'Amiens permet quant à lui de réduire la part de marché de la nouvelle entité, en préservant la structure concurrentielle du marché telle qu'elle prévalait avant l'opération. Compte tenu des engagements souscrits par le groupe Frans Bonhomme, l'Autorité a autorisé la présente opération à l'issue d'un examen de phase 1.

Information about the decision

Type of transaction	Takeover
Notifying party	Groupe Frans Bonhomme
Decision	Clearance decision subject to remedies
Phase decision	Phase 1
Simplified procedure	Non
Company(ies) involved	DMTP

Monitoring of remedies

- Coordinator's contact :

Finexsi - Christophe Lambert

Email : christophe.lambert@finexsi.com

Read

Full text

199.68 KB

le communiqué de presse / press release